



COMMUNE D'EVIONNAZ

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

ENQUÊTE PUBLIQUE – SIGNALISATION ET MARQUAGE

Edition du 24 août 2023

En application de l'ordonnance sur la signalisation routière, l'Administration municipale d'Evionnaz soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours dès la présente publication, le dossier de plans relatif à la signalisation dans le secteur suivant:

- **Chemin de la Redoute - aménagement d'une zone 30 km/h**

Le dossier est à disposition des intéressés au bureau communal. Les remarques ou observations éventuelles doivent être communiquées au Conseil municipal, par écrit, pendant le délai de mise à l'enquête.

Evionnaz, le 24 août 2023

L'Administration communale